

Pièces à fournir

Les documents demandés sont à fournir **en photocopies**.

ATTENTION :

*Il est impératif de mentionner correctement le numéro d'assuré social du demandeur et du codemandeur sur le formulaire (**toute absence de ces informations (ou erreur) empêche la validation de votre demande**).*

PHOTOCOPIES A FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

- Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour recto-verso en cours de validité du demandeur
- Inscription du n° d'assuré social **du demandeur et du codemandeur** (les 15 chiffres notés sur la carte vitale)
- Inscription du Revenu Fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de toutes les personnes majeures
- Inscription de la totalité des ressources mensuelles du foyer

La complétude des informations inscrites sur le formulaire et des pièces justificatives optimise les possibilités d'attribution d'un logement (le dossier informatisé est consultable par les bailleurs).

PHOTOCOPIES A FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

- Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour recto-verso en cours de validité du codemandeur et éventuellement du (des) colocataire(s)
- Si vous avez des enfants : Livret de famille ou attestation d'enregistrement du P.A.C.S. et les actes de naissance
- Si vous attendez une naissance : certificat de grossesse
- Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e) : ordonnance de non-conciliation ou jugement de divorce complet
- Toutes les pages** de l'avis d'imposition ou de non-imposition **établi en 2022 sur les revenus de 2021 et, si vous l'avez reçu, l'avis établi en 2023 sur les revenus de 2022** de toutes les personnes majeures à loger
- Si vous travaillez : 3 derniers bulletins de salaire de toutes les personnes majeures
- Si vous êtes au chômage : avis de versement de Pôle Emploi pour les 3 derniers mois
- Si vous êtes étudiant(e) : carte d'étudiant et certificat de scolarité, éventuellement copie de l'attestation de bourse
- Si vous êtes retraité(e) : justificatif du versement de la (ou des) caisse(s) de retraite
- Si vous êtes artisan, commerçant, travailleur indépendant : attestation du comptable mentionnant le salaire
- Si vous percevez des prestations familiales (APL, Allocations Familiales, ...) et/ou du RSA : dernier décompte de la C.A.F. mentionnant le montant des prestations
- Si vous êtes locataire : 3 dernières quittances de loyer
- Si vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion : avis d'assignation ou d'expulsion
- Si vous êtes propriétaire : titre de propriété
- Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement (lettre manuscrite de la personne qui vous héberge, accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou certificat d'hébergement d'un foyer)
- Si vous êtes logé(e) dans un hôtel : reçus d'hôtel des trois derniers mois
- Si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité : carte d'invalidité et, le cas échéant, justificatif de paiement d'une pension d'invalidité

Les documents sont numérisés et inclus sur le S.N.E. (Système National d'Enregistrement).

De ce fait : 1°) Il n'est pas possible de mettre plusieurs documents (ex. cartes d'identité) sur une seule feuille 2°) si vous transmettez des documents numérisés la taille maximale acceptée par le S.N.E. est de 1 MO. 3°) Les seuls formats acceptés par le S.N.E. sont les formats PDF et JPEG 4°) Tout document ne correspondant pas aux critères précités n'est pas exploitable par le S.N.E. et peut empêcher l'enregistrement de votre demande.

Merci de remplir complètement le formulaire.

En effet, désormais, l'absence de réponse à certaines rubriques peut également bloquer l'enregistrement de votre demande.

Nous vous rappelons que vous avez également la possibilité d'effectuer cette démarche directement sur le site internet suivant : www.demande-logement-social.gouv.fr.